
De : Stephane Lafrance <lafrance.stephane@sepaq.com>
Envoyé : vendredi 6 juillet 2012 21:23
À : Richard Rozon <rozon.richard@sepaq.com>
Objet : Fwd: rapport d'évènement du 1 juillet 2012 40 pieds.

----- Message original -----

Sujet:rapport d'évènement du 1 juillet 2012 40 pieds.
Date :Tue, 03 Jul 2012 20:23:00 -0400
De :Didier Bouvier <bouvier.didier@sepaq.com>
Pour :Stephane Lafrance <lafrance.stephane@sepaq.com>

Bonjour Stéphane,

Voilà le rapport du 1 juillet 2012

En fin de journée, vers 18h00 je patrouillais en 4 roues environ 150 à 200 mètre après la fin du chemin de service.

J'ai avertie une personne qui urinait dans le bois d'utiliser pour la prochaine fois les toilettes situées à environ 400 mètres de là.

Cette personne le conjoint de [REDACTED] m'a répondu qu'il ne faisait de mal à personne et que c'était naturel de faire cela dans le bois. Je lui ai répondu qu'à ce moment là il pouvait aussi le faire dans le lac. Il est parti retrouver son ami dans son bateau. [REDACTED] est alors venu me rencontrer avec son appareil photo et à commencé a prendre des photos de moi. Je lui ait demandé pourquoi il faisait cela. Il m'a répondu qu'il voulais faire un article sur moi et le publier dans un grand nombre de journaux (la presse, Le journal de Montréal...) sur le fait que j'insite les personnes à aller uriner dans le lac.

À ce moment, [REDACTED] est arrivé sur les lieux en compagnie de [REDACTED]. [REDACTED] a pris des photos de [REDACTED]. Il s'est alors éloigné de quelques pas pour discuter avec [REDACTED]. Il lui a clairement signifier que si il était encore employé par le gouvernement c'était grâce à lui. Il lui a expliqué qu'il avait du faire un choix s'il voulais garder ses fonction auprès du gouvernement et de l'association gaie et lesbienne. (conversation en rapport avec un évènement d'il y a deux ou trois ans) [REDACTED] suite a cette discussion c'est retirer de la discussion pour retourner sur le Gator. Pendant toute l'intervention son ami a filmer la scène avec son Iphone.

[REDACTED] et son amie sont rester proche de moi.

[REDACTED] m'a alors demandé qu'elle fonction j'occupais dans le parc. Je lui ait répondu que j'étais coordonnateur à l'animation.

Il ne m'a pas cru et m'a dis que j'étais garde parc de la faune (je n'ai plus les termes exact).

Il m'a ensuite dit que le parc national d'oka faisait faire son sale travaille par des étrangers (en rapport avec mon origine Française) plutôt que des Québécois car ils étaient selon lui incapables de faire le travail que je fait actuellement.

Nous nous sommes quitter sur ces paroles.

[REDACTED] et son ami étaient vraisemblablement en état d'ébriété.

Voilà Stéphane...

Bonne fin de journée

Didier Bouvier

De : Stephane Lafrance <lafrance.stephane@sepaq.com>

Envoyé : mardi 3 juillet 2012 14:58

À : Didier Bouvier <bouvier.didier@sepaq.com>

Objet :

salut Didier

Richard n'a pas reçu ton rapport demandé concernant les événements d'harcellement à ton endroit et à celui de Paul de la part du président de gai écoute au 40 pieds

il est très important de le compléter le plus rapidement possible

Merci

--

Stéphane Lafrance | Responsable services collectifs et protection

Parc national d'Oka

2020 chemin d'Oka

Oka (Québec) J0N 1E0

Téléphone: 450-479-1338 poste 242

Télécopieur: 450-479-6250

Courriel: lafrance.stephane@sepaq.com

De : Stéphane Lafrance <lafrance.stephane@sepaq.com>

Envoyé : samedi 4 mai 2013 17:15

À : Raphael Goulet <goulet.rafael@sepaq.com>; Didier Bouvier <bouvier.didier@sepaq.com>

Objet : Ouverture du parc samedi

Salut

Pour votre information

A mon arrivé samedi matin j'ai du changer la signalisation et enlever les tréteaux sur le chemin des collines car les clients étaient tous perdu, il y avait aussi des clients qui attendaient le retour du préposé a la guérite de nuit car il y avait une pancarte " retour dans 10 minutes" dans la fenêtre que j'ai retiré et indiquer aux clients d'aller payer a la guérite de la plage. A 8h35 j'ai demandé a Paul de venir me m'aider car il était encore dans le bureau a l'atelier.

Paul a fini les modifications a 11h30 car il n'ont pas été fait durant la fin de la nuit.

J'ai demandé a Paul de vérifier les portes des sanitaires calvaire, CDS et des grilles du portillon au calvaire car j'avais un doute qu'il soient encore barré

Il a fait chaud et il y avait beaucoup de nudismes, a ma connaissance aucune patrouille n'a été fait au 40 pieds

Paul et Luc ont été dans le bureau de 16h00 a 17h45 (Paul produisait son rapport et Luc le regardait)

Bye

--

Stéphane Lafrance | Responsable services collectifs et protection

Parc national d'Oka

2020 chemin d'Oka

Oka (Québec) J0N 1E0

Téléphone: 450-479-1338 poste 242

Télécopieur: 450-479-6250

Courriel:lafrance.stephane@sepaq.com

Est-ce nécessaire d'imprimer ce courriel ?

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ: Le présent courrier et les fichiers qui l'accompagnent peuvent contenir des informations confidentielles ou privilégiées à l'attention exclusive des destinataires désignés. Si vous n'êtes pas l'un de ces destinataires, son employé ou son mandataire dûment autorisé, soyez avisé que toute diffusion ou reproduction de ce courrier, de leur fichiers joints ou de leur contenu, est interdite. Si vous avez reçu cette transmission par erreur, veuillez communiquer immédiatement avec l'expéditeur.

Nous vous remercions de votre collaboration.

De : Sebastien Chudzik <schudzik@vcsinvestigation.com>

Envoyé : mardi 2 août 2016 15:35

À : Didier Bouvier <bouvier.didier@sepaq.com>

Cc : Pierre Larue <plarue@vcsinvestigation.com>

Objet : RE: Parc National d'Oka Patrouille au "40 pieds"

Bonjour Didier,

M. Plaisance est de retour de vacances aujourd'hui et il m'a proposé de vous appeler au courant de la journée de demain pour discuter de l'ajout du 40 pieds. Il dit qu'il n'y a aucun problème quant aux procédures pénales dans le cas d'une grossière indécence et qu'il lui fera plaisir de vous expliquer le tout demain par téléphone!

Merci

De : Bouvier didier [mailto:bouvier.didier@sepaq.com]

Envoyé : 1 août 2016 15:57

À : Sebastien Chudzik <schudzik@vcsinvestigation.com>; Raphael Goulet <goulet.raphael@sepaq.com>; Marie-Eve Brassard <brassard.marieeve@sepaq.com>; CHANTAL LEMIRE <lemire.chantal@sepaq.com>

Objet : Parc National d'Oka Patrouille au "40 pieds"

Bonjour Sébastien,
Comme discuté voilà les besoins de nos services pour ce secteur.
J'attends de tes nouvelles nous commencerions dès que possible.
Merci

Cordialement,

Didier Bouvier | Coordonnateur des activités nautiques

Parc National d'Oka

2020, chemin d'Oka

Oka (Québec) J0N 1E0

Téléphone : 450 479-8365, poste 226

Télécopieur : 450 479-6250

Courriel : bouvier.didier@sepaq.com

Est-ce nécessaire d'imprimer ce courriel ?

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ : Le présent courrier et les fichiers qui l'accompagnent peuvent contenir des informations confidentielles ou privilégiées à l'attention exclusive des destinataires désignés. Si vous n'êtes pas l'un de ces destinataires, son employé ou son mandataire dûment autorisé, soyez avisé que toute diffusion ou reproduction de ce courrier, de ses fichiers joints ou de leur contenu, est interdite. Si vous avez reçu cette transmission par erreur, veuillez communiquer immédiatement avec l'expéditeur. Nous vous remercions de votre collaboration.

De : Sebastien Chudzik <schudzik@vcsinvestigation.com>

Envoyé : mercredi 3 août 2016 17:19

À : Didier Bouvier <bouvier.didier@sepaq.com>

Objet : RE: Parc National d'Oka

Excellent je te remercie Didier!

Par contre l'habillement des agents reste à discuter étant donné que l'uniforme noir n'existe plus. Il faudra trouver une alternative (chemises bleu pâle) ou leur donner des t-shirts noirs identifiés VCS. Il faudra décider de ce qu'ils porteront bientôt et créer un haut d'uniforme qui vous accommodera.

Merci

De : Bouvier didier [mailto:bouvier.didier@sepaq.com]

Envoyé : 3 août 2016 16:37

À : Sebastien Chudzik <schudzik@vcsinvestigation.com>; CHANTAL LEMIRE

<lemire.chantal@sepaq.com>; Raphael Goulet <goulet.rafael@sepaq.com>; Marie-Eve Brassard <brassard.marieeve@sepaq.com>

Objet : Parc National d'Oka

Bonjour Sébastien.

Suite a une discussion avec la direction nous souhaiterions que les agents ne soit pas en civil mais en habit habituel noir avec votre identification sur les vêtements.

Les mandants vont être :

- expulsion et arrestation avec l'aide de la Sûreté du Québec pour tous les actes de grossière indécence seulement.
- faire respecter la zone de nudité sur la plage entre les deux poteaux jaunes identifiés pour cet effet. (Le naturisme doit rester sur la plage, aucun naturisme dans le bois ou dans les sentiers)
- supporter les assistants de la faune dans leur mandat de vérification des droits d'accès auprès des plaisanciers le cas échéant.

Merci beaucoup.

Nous commencerons le mandat le samedi 6 août de 13 h 00 à 20 h 00.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires,

Cordialement,

Didier Bouvier | Coordonnateur des activités nautiques

Parc National d'Oka

2020, chemin d'Oka

Oka (Québec) J0N 1E0

Téléphone : 450 479-8365, poste 226

Télécopieur : 450 479-6250

Courriel : bouvier.didier@sepaq.com

De : Chantal Lemire <lemire.chantal@sepaq.com>

Envoyé : dimanche 21 août 2016 11:33

À : Nathalie Julien Boucher <julienboucher.nathalie@sepaq.com>; Didier Bouvier <bouvier.didier@sepaq.com>

Objet : Parc national d'Oka - Contrat de sécurité externe

Salut vous deux,

Afin d'être certaine que nous sommes sur la même longueur d'onde je vous fait parvenir le courriel que j'enverrai à M. Plaisance lundi matin.
Avez-vous des commentaires?

Bonjour M. Plaisance,

Je vous ai malheureusement manqué lors de votre dernière visite au parc.

J'aimerais discuté avec vous de la situation dans le secteur du 40p..

J'ai fait une tournée avec Rémi et sa collègue au cours de la dernière semaine. Leurs attitudes et intervention sont exactement ce à quoi nous nous attendions de la part de votre équipe. Ils ont respectueux de la clientèle et comprennent bien les enjeux de ce secteur.

Toutefois, nous avons une problématique avec les véhicules 4x4. Lors de mon accord pour que les patrouilleurs se déplacent avec ceux-ci, j'avais stipulé que ces véhicules devaient être utilisés pour le déplacement de la plage surveillée à la plage non-surveillée ainsi qu'en cas d'expulsion ou d'urgence. Suite à plusieurs observations, je constate que les véhicules sont utilisés comme premier moyen de déplacement et que la patrouille à pied est très minime (30% environ).

Ayant des patrouilleurs interne dans ce secteur depuis plusieurs années, nous savons que les patrouilles à pied sont beaucoup plus efficace en ce qui concerne la grossière indécence. De plus, étant un parc national nous avons une mission de protection du territoire et nous nous engageons à limiter les déplacements en véhicules motorisés ainsi que protéger la flore, dont celle se trouvant sur les berges. La quiétude des lieux est aussi un enjeu important pour nous. De plus, lors de notre accord nous avons convenu que le parc allait assumer le coût de l'essence de vos véhicules. Mais, nous devons modifier l'entente, comme la consommation d'essence est supérieure à celle que nous avons prévue (quantité supérieure à nos patrouilleurs interne qui se déplacent 7 jours semaine), nous n'assumerons plus ces frais.

Il me fera plaisir de discuter de vive voix avec vous si vous le désirez.

Au plaisir,

Chantal Lemire | Responsable du service à la clientèle

Parc national d'Oka

2020 Chemin d'Oka

Oka (Québec) J0N 1E0

Téléphone : 450-479-8365, poste 261

Télécopieur : 450 479-6250

Courriel : lemire.chantal@sepaq.com

De : Chantal Lemire <lemire.chantal@sepaq.com>

Envoyé : lundi 22 août 2016 13:21

À : fplaisance@vcsinvestigation.com <fplaisance@vcsinvestigation.com>

Cc : Didier Bouvier <bouvier.didier@sepaq.com>

Objet : Parc national d'Oka - Contrat de sécurité externe

Bonjour M. Plaisance,

Je vous ai malheureusement manqué lors de votre dernière visite au parc.

J'aimerais discuté avec vous de la situation dans le secteur du 40p..

J'ai fait une tournée avec Rémi et sa collègue au cours de la dernière semaine. Leurs attitudes et intervention sont exactement ce à quoi nous nous attendions de la part de votre équipe. Ils sont respectueux de la clientèle et comprennent bien les enjeux de ce secteur.

Toutefois, nous avons une problématique avec les véhicules 4x4. Lors de mon accord pour que les patrouilleurs se déplacent avec ceux-ci, j'avais stipulé que ces véhicules devaient être utilisés pour le déplacement de la plage surveillée à la plage non-surveillée ainsi qu'en cas d'expulsion ou d'urgence. Suite à plusieurs observations, je constate que les véhicules sont utilisés comme premier moyen de déplacement et que la patrouille à pied est très minime (30% environ).

Ayant des patrouilleurs interne dans ce secteur depuis plusieurs années, nous savons que les patrouilles à pied sont beaucoup plus efficace en ce qui concerne la grossière indécence. De plus, étant un parc national nous avons une mission de protection du territoire et nous nous engageons à limiter les déplacements en véhicules motorisés ainsi que protéger la flore, dont celle se trouvant sur les berges. La quiétude des lieux est aussi un enjeu important pour nous. De plus, lors de notre accord nous avons convenu que le parc allait assumer le coût de l'essence de vos véhicules. Mais, nous devons modifier l'entente, comme la consommation d'essence est supérieure à celle que nous avons prévue (quantité supérieure à nos patrouilleurs interne qui se déplacent 7 jours semaine), nous n'assumerons plus ces frais.

Il me fera plaisir de discuter de vive voix avec vous si vous le désirez.

Au plaisir,

Chantal Lemire | Responsable du service à la clientèle

Parc national d'Oka

2020 Chemin d'Oka

Oka (Québec) J0N 1E0

Téléphone : 450-479-8365, poste 261

Télécopieur : 450 479-6250

Courriel : lemire.chantal@sepaq.com

De : Nathalie Julien Boucher <julienboucher.nathalie@sepaq.com>
Envoyé : vendredi 9 juin 2017 11:16
À : Didier Bouvier <bouvier.didier@sepaq.com>
Cc : Mathieu Lemay <lemay.mathieu@sepaq.com>; Stephane Lafrance <lafrance.stephane@sepaq.com>
Objet : Fwd: Demande information DEA vs plage surveillée

Bonjour Didier merci de me donner le temps approximatif?
Nathalie Julien Boucher | Directrice

Parc national d'Oka
2020 chemin Oka
Oka (Québec) J0N 1E0
Téléphone: 450 479-8365 poste 6522
Télécopieur: 450 479-6250
Courriel: julienboucher.nathalie@sepaq.com
Site internet www.sepaq.com/oka

----- Message transféré -----

Sujet : Demande information DEA vs plage surveillée
Date : Fri, 9 Jun 2017 11:12:08 -0400
De : André Despatie <despatie.andre@sepaq.com>
Pour : Jean-Francois Dion <dion.jeanfrancois@sepaq.com>, Brigitte Marchand <marchand.brigitte@sepaq.com>, Nathalie Julien Boucher <julienboucher.nathalie@sepaq.com>

Bonjour,

Je désire documenter la localisation la plus près d'un DEA relativement à votre plage surveillée (en y ajoutant ;la plage nudisme d'OKa).

Donnez-moi la distance et le temps approximatif d'intervention entre le localisation actuelle du DEA le plus près et le point central d'occupation de votre plage surveillée.

Merci du suivi.

André Despatie | Directeur des opérations
Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)
Vice-présidence Parcs Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 1300
Québec (Québec) G1V 5C2
Téléphone : 418 380-5875, poste 2252
Télécopieur : 418 646-2504
Courriel : despatie.andre@sepaq.com

De : Didier Bouvier <bouvier.didier@sepaq.com>

Envoyé : samedi 10 juin 2017 18:03

À : Nathalie Julien Boucher <julienboucher.nathalie@sepaq.com>

Cc : Mathieu Lemay <lemay.mathieu@sepaq.com>; Stephane Lafrance <lafrance.stephane@sepaq.com>

Objet : Re: Fwd: Demande information DEA vs plage surveillée

Bonjour,

La distance à parcourir jusqu'à la fin de route est de 2,1 km. Soit 7 minutes en voiture dans une journée non achalandé.

Je dirais un bon 12 minutes en voiture lors des journées de fort achalandage et 20 minutes en courant.

Merci,

Didier Bouvier | Coordonnateur aux activités nautiques

Parc National d'Oka

2020, chemin d'Oka

Oka (Québec) J0N 1E0

Téléphone : 450 479-8365, poste 6526

Télécopieur : 450 479-6250

Courriel : bouvier.didier@sepaq.com

Est-ce nécessaire d'imprimer ce courriel ?

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ : Le présent courrier et les fichiers qui l'accompagnent peuvent contenir des informations confidentielles ou privilégiées à l'attention exclusive des destinataires désignés. Si vous n'êtes pas l'un de ces destinataires, son employé ou son mandataire dûment autorisé, soyez avisé que toute diffusion ou reproduction de ce courrier, de ses fichiers joints ou de leur contenu, est interdite. Si vous avez reçu cette transmission par erreur, veuillez communiquer immédiatement avec l'expéditeur. Nous vous remercions de votre collaboration.

De : Alexandre Brousseau <brousseau.alexandre@sepaq.com>

Envoyé : jeudi 4 août 2022 16:39

À : Didier Bouvier <bouvier.didier@sepaq.com>

Objet : RE: Affichage naturistes

Salut,

Bonne observation, ça revient du juridique en plus hahaha!

Merci



Alexandre Brousseau

Directeur

Parc national d'Oka

Société des établissements de plein air du Québec

2020 chemin Oka

Oka (Québec) J0N 1E0

450-479-8365, poste 6522

De : Didier Bouvier <bouvier.didier@sepaq.com>

Envoyé : 4 août 2022 16:35

À : Alexandre Brousseau <brousseau.alexandre@sepaq.com>

Objet : RE: Affichage naturistes

Allo Alexandre,

Il me semble qu'Indécence ne prends pas de sc.

Il y a eu une modification dans la loi :

- **(2)** Toute personne qui, en quelque lieu que ce soit, à des fins d'ordre sexuel, exhibe ses organes génitaux **devant une personne âgée de moins de seize ans** est coupable :
 - **a)** soit d'un acte criminel passible d'un emprisonnement maximal de deux ans, la peine minimale étant de quatre-vingt-dix jours;
 - **b)** soit d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire et passible d'un emprisonnement maximal de six mois, la peine minimale étant de trente jours.

- L.R. (1985), ch. C-46, art. 173
- L.R. (1985), ch. 19 (3e suppl.), art. 7;
- 2008, ch. 6, art. 54 ;
- 2010, ch. 17, art. 2 ;
- 2012, ch. 1, art. 23 ;
- [2019, ch. 25, art. 58](#)

Je ne sais pas si on doit le changer, les articles de loi aussi en bas sont différents il manque les ; après les articles.

Code criminel - Justice Laws Website

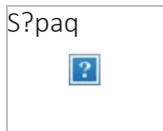
Note marginale : Leurre 172.1 (1) Commet une infraction quiconque communique par un moyen de télécommunication avec : a) une personne âgée de moins de dix-huit ans ou qu'il croit telle, en vue de faciliter la perpétration à son égard d'une infraction visée au paragraphe 153(1), aux articles 155, 163.1, 170, 171 ou 279.011 ou aux paragraphes 279.02(2), 279.03(2), 286.1(2), 286.2(2) ...

laws-lois.justice.gc.ca

Bonne journée,

Bouvier Didier

Responsable Service de la Maintenance et des Infrastructures par Intérim



Parc National d'Oka

Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)

2020, chemin d'Oka

Oka (Québec) J0N 1E0

450 479-8365 p 6526

bouvier.didier@sepaq.com

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ : Le présent courrier et les fichiers qui l'accompagnent peuvent contenir des informations confidentielles ou privilégiées à l'attention exclusive des destinataires désignés. Si vous n'êtes pas l'un de ces destinataires, son employé ou son mandataire dûment autorisé, soyez avisé que toute diffusion ou reproduction de ce courrier, de ses fichiers joints ou de leur contenu, est interdite. Si vous avez reçu cette transmission par erreur, veuillez communiquer immédiatement avec l'expéditeur. Nous vous remercions de votre collaboration.

De : Alexandre Brousseau <brousseau.alexandre@sepaq.com>

Envoyé : jeudi 4 août 2022 16:06

À : Mathieu Lemay <lemay.mathieu@sepaq.com>; Chantal Lemire <lemire.chantal@sepaq.com>;
Didier Bouvier <bouvier.didier@sepaq.com>; Stephane Lafrance <lafrance.stephane@sepaq.com>

Objet : Affichage naturalistes

Bonjour,

Voici la version presque finale pour l'affichage aux 2 extrémités de la piste.

Si vous avez des commentaires c'est le temps

Merci

--



Alexandre Brousseau

Directeur

Parc national d'Oka

Société des établissements de plein air du Québec

2020 chemin Oka

Oka (Québec) J0N 1E0

450-479-8365, poste 6522

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ : Le présent courrier et les fichiers qui l'accompagnent peuvent contenir des informations confidentielles ou privilégiées à l'attention exclusive des destinataires désignés. Si vous n'êtes pas l'un de ces destinataires, son employé ou son mandataire dûment autorisé, soyez avisé que toute diffusion ou reproduction de ce courrier, de ses fichiers joints ou de leur contenu, est interdite. Si vous avez reçu cette transmission par erreur, veuillez communiquer immédiatement avec l'expéditeur. Nous vous remercions de votre collaboration.

ATTENTION!

**Vous entrez sur un secteur de la plage
où il est possible de rencontrer des **NATURISTES****

Merci de communiquer toute grossière indécence* à la Sûreté du Québec via le 911.

* Actions indécentes

- Loi 173 - Quiconque volontairement commet une action indécente soit dans un endroit public en présence d'une ou de plusieurs personnes, soit dans un endroit quelconque avec l'intention d'ainsi insulter ou offenser quelqu'un, est coupable :
 - a) soit d'un acte criminel passible d'un emprisonnement maximal de deux ans;
 - b) soit d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire.

* Exhibitionnisme

- Toute personne qui, en quelque lieu que ce soit, à des fins d'ordre sexuel, exhibe ses organes génitaux devant une personne est coupable :
 - a) soit d'un acte criminel passible d'un emprisonnement maximal de deux ans, la peine minimale étant de quatre-vingt-dix jours;
 - b) soit d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire et passible d'un emprisonnement maximal de six mois, la peine minimale étant de trente jours.

L.R. (1985), ch. C-46, art. 173 L.R. (1985), ch. 19 (3e suppl.), art. 72008, ch. 6, art. 542010, ch. 17, art. 22012, ch. 1, art. 232019, ch. 25, art. 58



Parc national
d'Oka